

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Septembre 2013**

### **DELIBERATIONS (Unanimité)**

#### ***Projets***

#### **REGULARISATION CESSION DE TERRAIN**

Un échange de terrains a eu lieu le 25 septembre 2000 entre l'Office National des Forêts et Mme AUDIBERT, acte dans lequel une partie de la surface échangée a été cédée gracieusement à la commune dans le cadre de l'aménagement du stade municipal. Il était prévu que la commune cède à son tour gracieusement cette parcelle à Mr et Mme DEBARD. L'acte notarié n'ayant jamais été établi, la commune décide de régulariser la situation.

#### **SUPPRESSION DE LA ZONE D'ACTIVITES COMMERCIALES (Z.A.C.) « Les Planchettes »**

La Zone d'Activités « des Planchettes » a été classée par délibération en date du 7 octobre 2005 « zone d'intérêt communautaire » puis la décision a été annulée par délibération du 13 décembre 2005. Compte tenu des projets envisagés sur cette zone (création de jardins et de terrains à partager), le maire propose de retirer à la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas Vals cette zone, de la supprimer en tant que « zone d'activités d'intérêt communautaire » et de la maintenir en zone Aua.

#### **Culture et Enfance**

Approbation à l'unanimité d'un partenariat « Lire et faire lire » avec la F.O.L. pour des séances de lectures animées par des bénévoles dans les écoles et autres structures éducatives (coût de la prestation : 150 €) pour l'année 2013-2014.